

salaire est le plus souvent l'unique mobile, et les soins dévoués et pieux d'une religieuse qui, tout en s'appliquant à soulager les souffrances corporelles, tend surtout à procurer à l'âme du malade les secours et les consolations que la religion offre à ses enfants ! Les Sœurs de l'Espérance ont d'importants établissements dans les différents diocèses de France ; elles ont également des maisons en Espagne, en Belgique, en Italie, en Allemagne et en Angleterre. »

Dès que leurs ressources le leur permettront, les Sœurs de l'Espérance se proposent bien de se mettre aussi à la disposition des familles pauvres, pour y remplir gratuitement l'office de garde-malades. En attendant que ce vœu de leur charité puisse se réaliser, elles sont forcées d'exiger pour leurs services une faible rémunération de *une piastre* par jour par religieuse. Soit en ville, soit à la campagne, une seule religieuse peut aller soigner des malades à domicile, et passer le nombre de jours qu'il faut dans une famille qui le désire, et être ensuite remplacée, si c'est nécessaire, par une autre Sœur. L'office principal de ces garde-malades est évidemment de prendre soin des malades ; mais, accessoirement et si la nécessité le requiert, une religieuse appelée par une famille ne refusera pas d'ajouter à sa mission d'autres occupations domestiques qui peuvent s'imposer.

Nous pensons que cette nouvelle fondation religieuse, dans notre ville, répond à une urgente nécessité, et qu'elle ne tardera pas à rendre parmi nous les plus grands services.

VISITES PASTORALES DE MGR PLESSIS

JOURNAL DE LA MISSION DE 1815

CHAPITRE TROISIEME

(Suite.)

Le peu d'énergie du gouvernement du Cap-Breton par rapport à l'exploitation du charbon de terre a déjà été cause qu'on en a cherché ailleurs. Il s'en est trouvé à Pictou, dans la Nouvelle Ecosse, d'une qualité supérieure, que l'on songe à exploiter ; si l'on s'y détermine enfin, la mine de Sidney sera bientôt abandonnée, et ce pauvre gouvernement n'aura plus de revenu